

QUESTION ORALE H-0432/08

pour l'heure des questions de la période de session de juillet 2008  
posée conformément à l'article 109 du règlement  
par Brian Crowley  
au Conseil

Objet: Abandon de l'objectif de l'Union européenne visant à fixer à 10 % la part des biocarburants

Un rapport actuellement débattu au sein du Parlement (PE 405.949) invoque l'incidence des biocarburants sur la faune, les populations et la fourniture de denrées alimentaires dans le monde pour demander une révision à la baisse, voire l'abandon, de l'objectif de l'Union européenne qui consiste à fixer à 10 pour cent la part de ce type d'énergie dans la consommation de carburants. Le Conseil peut-il indiquer si l'objectif de 10 % convenu en mars 2007 est menacé et si la corrélation entre la hausse du prix des denrées alimentaires et l'augmentation de la production de biocarburant est réelle ou artificielle?

Dépôt: 03.06.2008  
en